



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau Communautaire  
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE**

**Séance du 21 octobre 2021**

Annule et remplace la délibération n°2021-10-21-182 suite à une erreur matérielle, transmise le 28/10/21

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 14 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

**CONVOCAATION**

Datée	du 14/10/21
Affichée	le 15/10/21

**OBJET**

Désamiantage/démolition de la  
salle de Verdun : avenant n° 2  
au marché de travaux

Monsieur François CARBONELL a été nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

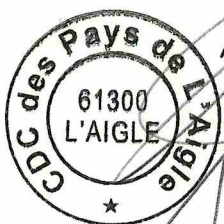
Jean SELLIER  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
François CARBONELL  
Jean-Luc BEAUFILS  
Virginie VIOLET

**Absent excusé :**

Philippe VAN-HOORNE

Acte rendu exécutoire après  
publication le 9 novembre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Bureau que par délibération en date du 22 juillet dernier, le marché de travaux de désamiantage et de démolition de la salle de Verdun et de ses annexes a été attribué à l'entreprise « Terrassement TP CREVEL SARL » pour un montant de 79 837 € HT, soit 95 804,40 € TTC.

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de recourir à une modification de ce marché et de conclure un avenant n° 2 pour une plus-value de 5 590 € HT soit 6 708 € TTC.

En effet, le diagnostic amiante de la salle de Verdun a été réalisé en février 2021. Or, la chaufferie étant en fonctionnement à cette période, le diagnostic amiante de la chaudière et de ses accessoires n'avait pas pu être effectué. Un diagnostic complémentaire a donc dû être réalisé. Il s'avère que quelques éléments sont en amiante et rendent leur retrait nécessaire (joint et tresse de la chaudière et conduit en coffrage).

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-1 à R2194-9
- Vu la délibération n° 2021-07-22-140 du Bureau Communautaire en date du 22/07/2021 portant attribution du marché relatif au désamiantage et démolition de la salle de Verdun et de ses annexes à la Société Terrassement TP CREVEL SARL
- Vu la délibération n° 2021-09-30-167 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021 autorisant le Président à signer l'accord-cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes avec la SHEMA
- Vu la délibération de ce jour autorisant le Président à signer le marché subséquent n° 1 de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la requalification de la place de Verdun à L'Aigle avec la SHEMA
- Considérant qu'il s'avère indispensable de demander à l'entreprise retenue pour le marché de désamiantage/démolition de retirer le matériel amiante de la chaudière de la salle de Verdun

**Le Bureau après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de désamiantage/démolition de la salle de Verdun avec la Société Terrassement TP CREVEL SARL, pour une plus-value de 5 590 € HT soit 6 708 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire à signer la modification précitée et tout document relatif à ce dossier

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture  
 061-200068468-20211021-2021-10-21-182b-DE  
 Date de télétransmission : 09/11/2021  
 Date de réception préfecture : 09/11/2021

Acte rendu exécutoire après  
 publication le 9 novembre 2021

Le Président,  
 Jean SELLIER

